



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 5 février 2019
N°1007

NOTE AUX REDACTIONS

Remise du rapport de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) portant sur la légalité de certaines pratiques aux clauses de pénalités logistiques dans le secteur de la grande distribution alimentaire

Mercredi 6 février à 14 h

Assemblée Nationale
Hôtel de la Questure, Salon 4G
128 rue de l'Université
75007 Paris

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès **Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, recevront de la part de **Benoit Potterie**, député du Pas-de-Calais et président de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (CEPC), ce mercredi 6 février une recommandation relative à un guide de bonnes pratiques en matière de pénalités logistiques.

Cette recommandation fait suite à une saisine ministérielle de la CEPC. Il était demandé à la Commission de « *recenser et diffuser les bonnes pratiques susceptibles d'être identifiées et mises en œuvre dans l'intérêt commun des différents acteurs en matière de pénalités logistiques.* »

La remise sera suivie d'un échange avec la presse.

Programme prévisionnel :

Toute presse accréditée pour l'ensemble des séquences

14 h15

Arrivée des ministres



- 14 h 20 Prises de parole du président et des rapporteurs
- 14 h 30 Prises de parole des ministres
- 14 h 40 Point presse
- 14 h 55 Départ des ministres

**Accréditation obligatoire auprès de Nicolas Cervoni
avant le mardi 5 février à 18h :**
06 68 90 92 55 / nicolas.cervoni@clb-an.fr

Contacts presse :

Cabinet D. Guillaume : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr
Assemblée nationale : 06 68 90 92 55 - nicolas.cervoni@clb-an.fr